



Bruxelles–Europe **Diversité linguistique**

« On ne peut bien défendre sa langue qu'en parlant celle des autres »

www.langue-francaise.org

DLF Bruxelles-Europe
Chaussée de Waterloo, 1313 E
B-1180 Bruxelles.
☎ bxl-europe@skynet.be

Bruxelles, le 13 février 2007

LETTRE AUX CANDIDATS **À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE FRANÇAISE DE 2007**

Madame, Monsieur,

En qualité de candidat à l'élection présidentielle, vous êtes attentif, nous en sommes convaincus, au statut de la langue française dans le monde, les organisations internationales et, en particulier, les institutions de l'Union européenne.

Notre section Bruxelles– Europe de l'association DLF (Défense de la langue française – association loi 1901) a pour objectifs la défense de la diversité linguistique au sein des institutions de l'Union européenne et le maintien de la langue française en tant qu'une des langues de communication et de travail de ces mêmes institutions.

Le principe de l'égalité des langues officielles et de travail des institutions, inscrit dans les traités et les textes fondateurs européens, doit être respecté, même si, pour des raisons de coût, d'organisation ou d'efficacité, le recours à un multilinguisme maîtrisé et modulé peut être envisagé. La pluralité linguistique doit demeurer une réalité quotidienne dans la communication externe et interne des institutions de l'Union. C'est le prix de la démocratie politique européenne.

Grâce à ses atouts, le français reste une langue d'influence mondiale, malgré la prédominance de l'anglo-américain en tant que langue de communication internationale. Dans l'Union européenne, il est la seconde langue la plus pratiquée. Nous sommes persuadés que son avenir est lié, dans une très large mesure, à sa place dans les institutions de l'Union. Le français est, avec l'anglais et l'allemand, l'une des trois langues de travail du Collège des commissaires et l'une des trois obligatoires pour les tests de recrutement des fonctionnaires et agents. Le français est, avec l'anglais, l'outil de communication interne des organisations syndicales et professionnelles.

Nous jugeons inacceptable la dérive, observée depuis quelques années, dans les pratiques de communication des institutions et organes de l'Union européenne, en particulier de la Commission, qui revient à conférer, sans le dire, à l'anglais un statut de *langue unique* de fait.

Voici quelques exemples :

- les documents de rédaction, les consultations, demandes d'avis, appels d'offres sont rédigés presque exclusivement en anglais ;
- le principe du multilinguisme est systématiquement bafoué dans les nombreux organes décentralisés de l'Union européenne (agences et offices) ;
- les affichages en façade de nombreux bâtiments communautaires sont exclusivement en anglais ;
- l'utilisation de l'anglais est exclusive sur de nombreux sites Internet des directions générales et services destinés à l'usage des citoyens de l'Union européenne ;
- l'utilisation de l'anglais dans les supports d'information du personnel est prédominante.

DÉFENSE DE LA LANGUE FRANÇAISE
Association déclarée - Fondée par Paul Camus (†) en 1958
Président : Jean Dutourd, de l'Académie française

Nous vous demandons donc de soutenir un certain nombre d'actions et de mesures susceptibles de s'opposer à cette dérive, de maintenir la diversité linguistique et en premier lieu le français en tant qu'une des langues principales de communication des institutions européennes :

Dans les institutions européennes

- maintenir les effectifs et moyens budgétaires pour les services de traduction et d'interprétation des institutions, garants du respect du principe de l'égalité des langues de l'Union
- rééquilibrer les langues de rédaction à la Commission, s'il le faut par des quotas ;
- poursuivre et développer la formation linguistique au sein des services ;
- promouvoir le système de l'« intercompréhension » dans les réunions de services sans interprétation, chacun parlant sa langue tout en étant compris par l'autre ;
- inviter instamment orateurs et hauts fonctionnaires de langue française à parler leur langue, dans les enceintes pourvues d'interprétation simultanée ;
- soutenir la lutte contre le jargon communautaire ;
- mettre fin à l'utilisation exclusive de l'anglais dans les affichages et les campagnes de promotion des programmes communautaires, sur les bâtiments du quartier européen à Bruxelles et sur les sites Internet des institutions.

Dans toute l'Europe

- poursuivre et soutenir les programmes de formation au français, lancés depuis 2002 à travers l'Union européenne dans le cadre du plan pluriannuel de formation pour le français (par l'Organisation internationale de la Francophonie, la France, le grand-duché de Luxembourg et la Communauté française de Belgique).

En France

- promouvoir le plurilinguisme dans les politiques d'apprentissage des langues (deux langues en plus de la langue maternelle).

Nous attirons votre attention sur la nomination depuis le 1^{er} janvier 2007 de M. Leonard ORBAN, commissaire – roumain – chargé du multilinguisme, et sur l'existence depuis 2006 d'un groupe de haut niveau sur le multilinguisme, mis en place par son prédécesseur, M. Jan FIGEL, et chargé de faire des recommandations sur le sujet à l'issue de ses travaux fin 2007.

Au moment où chacun s'interroge sur l'avenir de l'Union européenne, nous vous demandons par une initiative forte, au cours de la campagne électorale, d'affirmer votre soutien à la langue française et à la diversité linguistique dans le travail quotidien des institutions européennes, en conformité avec les principes énoncés dans les traités.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre haute considération.

Les présidents,

Claire Goyer (nationalité française)

Ancien Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE)

Roger Vancampenhout (nationalité belge)

Ancien fonctionnaire à la Commission européenne